



Sous gonflage et contrôle technique

Par **valparaiso**, le **04/09/2017** à **17:47**

Bonjour, rn rn l'opérateur d'un contrôle technique n'ayant pas vocation à effectuer des réparations sur le véhicule, mais seulement à contrôler et notifier d'éventuelles défaillances . rn Un contrôleur technique peut-il obliger à passer une contre-visite si un pneu est sous-gonflé, alors qu'il peut très bien, le regonfler à la bonne pression, au moment du contrôle ?

Par **morobar**, le **04/09/2017** à **17:54**

Bonjour, rn La pression des pneumatiques n'est pas un point de contrôle. rn Par ailleurs le contrôleur ne gonflera rien du tout, certains pneumatiques sont gonflés à l'azote.

Par **Lag0**, le **04/09/2017** à **19:20**

Bonjour morobar, rn Vous vous trompez, la pression des pneus fait bien partie des 124 points contrôlés. rn rn Code altération 53224 : Pression anormale (AVD. AVG. ARD. ARG.) - **point non soumis à contre-visite.**

Par **morobar**, le **05/09/2017** à **08:58**

Bonjour, rn Voilà la preuve que même les spécialistes peuvent se tromper. rn Ici énumération des points de contrôle des pneumatiques: rn <https://www.centralepneus.fr/conseils->

[pneus/regles-controle-technique-pneus-auto](#)Ceci dit, sans contre-visiste, je ne vois pas pourquoi le technicien va s'embarrasser et prendre sur son temps à ses risques et gracieusement le gonflage.